Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 008-240800912-20250411-C202509-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	
7 avril 2025	

Date d'affichage
7 avril 2025

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

VOTE :

POUR : 08
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

DELIBERATION N° 2025-09

après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 11 avril 2025

et publication ou notification

Du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le onze avril
à 09h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 4 avril 2025, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2025 n'ayant atteint le quorum que pour le collège Eau potable, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 11 avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 08, collège assainissement non collectif : 06, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 02. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Monsieur VAILLANT Jackie est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget principal (63900) pour l'exercice 2024,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 10 954,76 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 008-240800912-20250411-C202509-DE

COMITE SYNDICAL du 11 avril 2025 : Délibération n° 2025-09 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget Principal (63900)

ANNEXE

SSE BUDGET GENERAL (63900)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

	FONCTIONNEMENT	
		AG
	DEPENSES	341 480,16 €
	Opération d'ordre : dotation aux amortissements	58 915,48 €
	TOTAL	**400 395,64 €**
	RECETTES	374 888,08 €
	Resultat de clôture exercice 2023	36 462,32 €
	TOTAL	**411 350,40 €**
	EXCEDENT	**10 954,76 €**
	DEFICIT	

	INVESTISSEMENT	
		AG
	DEPENSES	26 561,51 €
	Déficit clôture exercice 2023	- €
	TOTAL	**26 561,51 €**
	RECETTES	6 268,24 €
	Excedent clôture exercice 2023	573 911,55 €
	Excédent de fonction. Capitalisé	- €
	Opération d'ordre : dotation aux amortissements	58 915,48 €
	TOTAL	**639 095,27 €**
RI 001	**EXCEDENT**	**612 533,76 €**
	DEFICIT	
	Restes à réaliser en dépenses	400,00 €
	Restes à réaliser en recettes	- €
	RESULTAT DE CLOTURE	**623 088,52 €**
	AFFECTATION DU RESULTAT	
RF 002	**AFFECTATION DU RESULTAT**	**10 954,76 €**
RI 1068	**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER**	**- €**
	POUR INFORMATION	
	EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	**612 133,76 €**